Image not found or type unknown

Sans Identité avec un CNF en France

Par **will2bdx**, le **06/10/2015** à **21:24**

Bonjour,

voici mon casse tête depuis 6 ans ... j'ai 25 ans d'origine camerounaise. ma mère s'est marié et obtenus la nationalité par déclaration mais n'a pas demandé l'effet collectif. son mari m'a reconnu avant mon arriver en France en 1999. en 2003 il décède. en 2007 une première demande de CNF est refuser car l'actes de naissance est jugé apocryphe. de nouveaux acte de naissance sont fournis avec de simple modification et très simple vérifications demandé par le tribunal sont faite et en 2009 la délivrance j'ai enfin obtenus ce précieux sésame.

pendant le mandat présidentielle SARKOZY bien sur les vérifications et tout ce qui concerne les documents d'état civil se durcissent et c'est la que mon cauchemars commence.

lors de la demande de transcription mon vrai acte de naissance est découvert avec un nom de famille complètement différent de celui que j'ai connus toute ma vie et un prénom.

donc ce qui fait que je me retrouve avec un CNF qui ne me sert a rien pour le moment. j'ai regarder l'article 47 de mon jugement et je ne sais pas trop quoi faire, un certificat de concordance pourrait-t'il débloquer la situation ? et un père décédé ce qui bloque pour changer de nom ...sachant que je n'ai aucune pièce d'identité camerounaise ou française.

si des gens ont déjà eu ce genre de situation similaire faite moi signe svp.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés